



Achat voiture particulier défaut moteur après achat

Par Julien33

Bonjour j'ai acheter une voiture à un particulier il y a même pas une semaine et je me retrouve avec un voiture avec de nombreux défauts moteur qui pause problème à la circulation. Le vendeur est-il en faute même si lors de l'achat pas de problème grave signalé.

Y a t'il un délais de rétractation ou de remboursement

Merci

Par janus2

Bonjour,

Non, il n'y a pas de délais de rétractation pour une vente de particulier à particulier.

Votre seule possibilité, outre l'accord amiable, c'est de faire valoir le vice caché. Mais pour cela il vous faudra démontrer par expertise que le problème existait déjà au moment de la vente et que vous ne pouviez pas vous en convaincre.

Par Julien33

Et si aucune entente n'est envisageable le recours et juridique ?

Par Isadore

Bonjour,

Oui, si aucune issue amiable n'est trouvée, il va falloir aller en justice à condition d'avoir assez de preuves. Sauf si le contrat prévoyait le contraire, le vendeur est tenu de garantir les vices cachés.

Voyez votre protection juridique ou à défaut prenez l'avis d'un avocat gratuit :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706
[/url]

Comme indiqué plus haut, c'est à vous de prouver par tous moyens l'existence d'un vice caché au moment de la vente, ou d'un problème grave dont le vendeur ne pouvait ignorer l'existence.

Ce sera à vous d'avancer les frais d'expertise si votre assurance ne les prend pas en charge.